

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 19 décembre 2022, à 19h15, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h25.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2022-12-19.248

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Budget 2023

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2022-12-19.249

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2023, telles que ci-après présentées :

REVENUS	
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
Taxes	23 172 800 \$
Compensations tenant lieu de taxes	600 000 \$
Autres recettes de sources locales	5 860 200 \$
Transferts	1 142 500 \$
Total revenus de fonctionnement	30 775 500 \$
<i>INVESTISSEMENT</i>	
Transferts	11 650 000 \$
Total revenus d'investissement	11 650 000 \$
TOTAL REVENUS	42 425 500 \$

DÉPENSES	
Administration générale	5 185 900 \$
Sécurité publique	7 196 200 \$
Transport	3 937 800 \$
Hygiène du milieu	5 011 600 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 057 100 \$
Loisirs et Culture	4 421 200 \$
Frais de financement	715 000 \$
Amortissement	4 000 000 \$
Sous- total dépenses	31 524 800 \$

Excédent de l'exercice selon les normes comptables	10 900 700 \$
Moins revenus d'investissement	11 650 000 \$
Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(749 300) \$
Éléments de la conciliation fiscale	
Amortissement	4 000 000 \$
Financement	(2 584 800) \$
Activités d'investissement	(395 900) \$
Autres affectations	(270 000) \$
Sous-total	749 300 \$
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	- \$

DE PUBLIER un document explicatif du Budget 2023 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h40.
Deux (2) citoyens questionnent le conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h53 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques